



## Pas de nouvelle de la succession

Par **muscadine**, le **23/06/2015** à **18:18**

Bonjour,

Suite au décès de notre mère il y a 10 ans une minorité des héritiers, dont je fais partie, est restée chez le notaire de notre maman Me XA, qui avait le dossier de succession. La majorité des héritiers (avec qui je n'ai plus aucun contact) en a choisi un autre Me YB (un de leur ami) qui a donc été chargé de régler la succession qui se composait d'argent sur des comptes bancaires.

Gravement malade je n'ai pas pu m'en occuper pendant des années et j'apprends que Maître XA, qui me représentait et à qui j'avais payé des honoraires, a pris sa retraite et a cédé son étude. Son successeur, que je viens de décharger du dossier, m'écrit qu'il n'a pas d'archives de mon dossier ni de mes pièces que j'avais confié à l'étude, que je m'adresse au notaire Me YB qui a réglé la succession.

J'ai écrit à Me XA, le notaire à la retraite, qui me répond qu'il ne peut rien faire.

Est-ce légal cette façon de faire.

Que dois-je demander exactement à Me YB notaire qui règle la succession pour avoir connaissance de tout ce qui a été fait jusqu'à présent ?

Peut-il, lui aussi, me faire payer ses honoraires où doivent - ils être supportés légalement par la succession ?

Est-il possible que la succession soit terminée et que je n'en ai rien su ? Aurai-je un recours ?

Je n'ai rien eu à signer.

Avec mes chaleureux remerciements.

Bien cordialement.

Par **domat**, le **23/06/2015** à **20:40**

bjr,

vous faites un courrier (ou vous vous déplacez) au notaire B pour savoir ou en est la succession de votre mère.

mais s'intéresser à une succession après 10 ans me parait surprenant.

cdt

Par **muscadine**, le **23/06/2015** à **22:23**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse.

Un cancer très agressif a fait que j'ai dû quitter rapidement la région. Avec presque dix ans de lourds traitements en continu je n'étais plus autonome.

cdt.